

Consommation

Votre consommation d'électricité en kWh correspond à la différence entre votre nouvel index ❶ et le précédent ❷. Elle vous est facturée pour les derniers mois écoulés.

Abonnement

Vous payez votre abonnement à l'avance, en fonction de la périodicité de votre facturation (1 ou 2 mois).

Taxes et contributions

Vous trouverez ici les taxes et contributions réglementaires qui s'imposent à l'ensemble des fournisseurs d'électricité. Pour davantage d'explications sur ces taxes, rendez-vous sur : <https://frama.link/taxes>

Bilan carbone

Pour en savoir plus sur les méthodes de calcul derrière ces chiffres, rendez-vous sur : <https://frama.link/calculCO2>

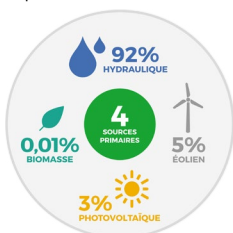
→ Votre facture en détail

Offre : Enercoop 2006 Type de contrat : Enercoop 2006 - C5 - BTINFCU SDT (Part.) Référence de compteur : 680

Consommation	Index au	Index au	Mode	Consommation	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA Incluse
Période du 03/05/2019 au 25/06/2019								
- Consommation	78094	78197	Déclaré	103 kWh	0.10561 €/kWh	10,88 €	20 %	13,06 €
						10,88 €		13,06 €
Abonnement d'électricité	Quantité	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA Incluse			
Abonnement	Du 01/07/2019 au 31/08/2019	60 Jours	12,07 €/mois	24,14 €	5,5 %	25,47 €		25,47 €
						24,14 €		25,47 €
Contributions, taxes locales	Quantité	Taux	Total HT	TVA	Total TVA Incluse			
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)	10,08 €	27,04 %	2,73 €	5,5 %	2,88 €			
Contribution Service Public Electricité (CSPE)	103 kWh	0,0225 €/kWh	2,32 €	20 %	2,78 €			
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)	103 kWh	0,00323 €/kWh	0,33 €	20 %	0,40 €			
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	103 kWh	0,00646 €/kWh	0,67 €	20 %	0,80 €			
						6,05 €		6,86 €
TOTAL TTC								45,39 €
Synthèse de votre facture	Abonnement, services, consommation	+	Taxes, contributions, TVA	-	Acomptes déjà versés			Montant à régler
	35,02 €		10,37 €		0 €			45,39 €

→ 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies 100 % renouvelables en contrats directs avec les producteurs



→ 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires



→ 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 10 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire*, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution

L'estimation des émissions de GES résultat de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2016 : **7,9 g CO₂e/kWh(1)** et pour la distribution de **5,5 g CO₂e/kWh**.
(1) Calcul selon méthode suivant le décret n° 2016-944 du 11 juillet 2016.

→ Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <http://www.energie-mediateur.fr/>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infoconso@energie-mediateur.fr